

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 07 2020

Ordre du jour:

- Indemnités élus
- Délégation du CM au maire
- Vote des taux
- Syndicat de collège de Toucy (solde de trésorerie)
- Renouvellement du poste informatique
- Commission communale et extra communal
- Courrier reliance
- Compte rendu de la rencontre avec les Jeunes (mise à disposition des terrains vers le lavoir de Guervin)
- Affaires diverses

Présents : PREVOST Jean-Luc, BELTRAMINI Jean-Louis, BERNE Nicole, STIZ Evelyne, RUSSI Alexandra, TARDELLA, Armand, HIPPOLYTE Didier, BARDOT Romuald, MOREAU Léa.

Absents excusés : RUFFLOCH Gwanaëlle, BARDOT Jordan,

Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres du précédent Conseil Municipal en présence.

1. Indemnités du Maire et des Adjointes : DE2020010-DE2020011

Il revient au Conseil Municipal de fixer les indemnités mensuelles accordées au maire et à ses adjoints, le Maire ne souhaitant pas percevoir la totalité de son indemnité, celle-ci est ramenée à 22% de l'indice 1027 au lieu de 25% et pour les adjoints il est proposé de la fixer à 9,9 % de l'indice 1027 comme le prévoit la réglementation. Elles sont adoptées à l'unanimité en respect des montants légaux en vigueur.

2- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : DE2020013

Votées dans le but de permettre un traitement plus simple et plus rapide de certaines actions précisées en séance, celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

3- Taux d'imposition communaux 2014 : DE2020012

Conformément à ses engagements, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales qui reste le suivant :

- Taxe d'habitation : 20,50%
- Taxe foncière (bâti) : 16,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 59,18%

4. Syndicats des Collèges : DE2020015

Suite à la délibération prise pour la dissolution du syndicat des Collèges-Lycées, le partage entre toutes les communes membres du syndicat de la recette. Étant dérisoire il est proposé aux communes membres d'attribuer la somme restante de ce budget (98.38€) à la Commune de Toucy dans son intégralité en compensation de la mise à disposition des locaux. Le CM accepte à l'unanimité cette proposition.

5. Affaires communales :

Le matériel informatique devenant obsolète, le renouvellement du matériel informatique a été décidé à l'unanimité par le Conseil. La société AZ Informatique a fourni un devis de 1857€ HT.

Question peut-on prévoir un rétroprojecteur pour la salle de réunion de travail ?
Récupération possible de l'ancien poste du secrétariat pour l'utilisation internet et pack office dans cette même salle ?

6. Commissions communales :

Le Maire en est président d'office.

FINANCES : BELTRAMINI Jean-Louis, TARDELLA Armand, RUSSI Alexandra, BERNE Nicole.

TRAVAUX (Bât-Voirie):BELTRAMINI Jean-Louis, BERNE Nicole, HIPPOLYTE Didier, RUFFLOCH Gwanaëlle, BARDOT Romuald

ENVIRONNEMENT (Forêt-Chasse-Pêche-Agriculture): HIPPOLYTE Didier, RUSSI Alexandra, Moreau Léa, BARDOT Romuald, BARDOT Jordan, TARDELLA Armand, BARDOT Jordan

URBANISME : BELTRAMINI Jean-Louis, RUFFLOCH Gwanaëlle, BARDOT Romuald, BERNE Nicole.

COMMUNICATION : STIZ Evelyne, TARDELLA Armand, BELTRAMINI Jean-Louis, RUSSI Alexandra.

Artisan-Prof libérale et indépendante : STIZ Evelyne, TARDELLA Armand, BELTRAMINI Jean-Louis, BERNE Nicole.

ACTIONS SOCIALES : BELTRAMINI Jean-Louis, BERNE Nicole, STIZ Evelyne, MOREAU Léa, RUSSI Alexandra, BARDOT Romuald.

7. Affaires diverses :

L'Association Reliance demande l'installation d'une cabane à livres. Le Cm adopte à l'unanimité. (Reste un emplacement à prévoir en commission animation).

demande de la mise à disposition du sous-sol du Foyer Socio Culturel pour faire un atelier pour la P'tite fabrique + un réparé café, entreposer du matériel, etc. La commission ad hoc se chargera d'étudier les requêtes.

Compte rendu de la rencontre avec les jeunes :

Mise à disposition par la Commune des terrains vers le lavoir de Guervin, et l'engagement de dégrossir le nettoyage sur ces parcelles pour faciliter l'accès et l'aménagement par les jeunes.

Le projet d'aménagement du terrain par leurs soins constitue en la réalisation d'un jardin partagé et d'un lieu de rencontre, dans le respect de la nature, et l'utilisation des matériaux naturels avec l'aide de toutes les bonnes volontés. A noter que dans le cadre d'un concours organisé par la MSA, les jeunes ont reçu le 1er prix de leur catégorie avec un chèque de 1000€.

Le Maire propose aux jeunes la création d'un Conseil Municipal jeune avec un petit budget à gérer.

Courriers :

Mr BARDOT Sébastien (septembre 2019) (Chemin des Berriaux) demande un déplacement de clôture et abattage d'arbres gênant le passage de son matériel. La commission environnement se rendra sur place, toutefois il n'est pas question d'abattre les arbres, ces derniers étant protégés dans le PLUi.

Mr Rolland PREVOST fait part d'une fuite à l'abreuvoir qui inonde son jardin.

Mme DUSSANGE signale l'arrivée d'eau conséquente dans sa cour lors de fortes pluies. La commission de travaux se rendra sur place pour apporter une solution à ce problème.

Communication :

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer le projet pour la Commune "Panneau Pocket", elle fera l'objet d'une présentation dans le prochain Cerclier info.

Fuite à la digue de l'Etang Rossignol: l'entreprise Axan TP (anciennement DUBOIS) sera contactée pour l'établissement d'un devis.

La séance est levée à 20h55

Le Maire Jean-Luc PREVOST